

Une solution 100% PLR pour réformer la LAMal

Berne, le 17 mars 2015

Communiqué de presse

Une solution 100% PLR pour réformer la LAMal

Oui au dossier électronique du patient et à la loi sur l'infrastructure des marchés financiers

Le groupe libéral-radical soutient l'introduction du dossier électronique pour les patients et a adopté aujourd'hui une motion de groupe pour des tarifs adaptés à la densité des cabinets médicaux dans le cadre de la révision de la LAMal. L'entrée en matière sur la loi sur les infrastructures des marchés financiers a été soutenue à l'unanimité.

Le groupe libéral-radical soutient l'introduction du dossier électronique du patient. Cet outil numérique assure un suivi optimal du médecin de famille au spécialiste en passant par des soins hospitaliers. Les données du patient deviennent accessibles à tout moment et en tout lieu, ce qui offre une qualité des soins plus sûre et plus efficace. Il est important qu'une loi au niveau national garantisse la compatibilité des différents systèmes.

Pour le PLR, la protection des données et la liberté des patients et des prestataires de choisir cette voie électronique (ou pas) doit être au centre de cette nouvelle loi. Seuls les professionnels de la santé auxquels les patients ont attribué un droit d'accès pourront consulter les données. Le groupe libéral-radical soutient la variante où le double consentement est nécessaire, afin que ni le patient, ni le médecin ne soit dans l'obligation d'utiliser le dossier électronique.

Une LIMF sans Swiss finish

Le traitement par article de la LIMF du PLR prend la direction suivante :

- De manière générale, le droit actuel doit être maintenu
- Il faut garantir la conformité aux standards européens pour l'accès au marché
- Pas de Swiss finish

En faveur d'une réglementation svelte, le PLR rejette toutes les demandes de renforcement. En particulier, la négociation à haute fréquence et les dispositions pénales en cas de négligence sont des éléments dérangeants.

Une motion pour des tarifs ciblés dans la LAMal

Une solution 100% PLR pour réformer la LAMal

Enfin, le groupe libéral-radical a adopté aujourd'hui une motion qui demande une meilleure répartition des cabinets médicaux grâce à des tarifs adaptés en fonction de l'offre. La motion est un contre-projet à la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations. Au lieu de faire du neuf avec du vieux comme le souhaite le Conseil fédéral, le groupe libéral-radical exige une marge de manœuvre pour les partenaires contractuels (fournisseurs de soins et assureurs). Ils devraient pouvoir négocier ensemble les différents prix (valeurs du point) des prestations médicales en fonction du nombre de médecins, de la densité de spécialistes et de la région ; donc de répondre aux besoins des patients. Ainsi, nous revenons aux fondamentaux de l'offre et de la demande à une échelle régionale. Plus il y a de cabinets, plus les tarifs seront bas et vice-versa.

Un tel instrument permet de responsabiliser les partenaires contractuels, d'introduire une véritable concurrence axée sur la qualité et les prix des prestations et au final, de répartir équitablement les cabinets sur le territoire suisse. Sans oublier que cette proposition permet de respecter le fédéralisme dans le secteur de la santé. Le groupe libéral-radical compte s'engager pour cette solution équitable et équilibrée.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour de la Suisse.**

Contacts:

- › Gabi Huber, présidente du groupe libéral-radical, 076 331 86 88
 - › Ignazio Cassis, vice-président du groupe libéral-radical, 079 318 20 30
 - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
 - › Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48
-

PLR, Les Libéraux-Radicaux, Secrétariat général, Neuengasse 20, Case postale 6136, CH-3001 Berne

T +41 (0)31 320 35 35, F +41 (0)31 320 35 00, www.plr.ch

[Annuler](#) la Newsletter